



La Collaboration en France.

Les chiffres sont éloquentes en ce qui concerne les Français qui collaborèrent avec l'occupation allemande entre 1940 et 1945. Les sources historiques sont issues de l'ouvrage publié* à cet effet : « Les 100 000 COLLABOS » par Dominique Lormier, historien, en 2017.

Il y eut en France 96 492 collabos fichés au 5^o Bureau de 1945. De 1940 à 1945, nonobstant cette situation, 1 425 000 Français ont rejoint la Résistance. 600 000 Maquisards ont participé à la libération de la France, tandis que 4000 à 5000 francs-gardes de la Milice luttèrent auprès des Allemands. L'épuration légale de 1944 à 1953 frappa 97 000 personnes, dont 769 exécutions, plus 15 000 exécutions sommaires. Soit un total de 112 000 individus accusés de Collaboration.* Fin de la citation de

l'auteur.

L'époque la plus noire de l'histoire de cette France, quand les Français ne s'aimaient pas, révéla en fait les opinions forgées des Français, d'après une situation envenimée dans la III^e République. Division politique et idéologie firent scinder le pays en deux courants nationaux : les pétainistes et les gaullistes, desquels les idéologies firent réagir les Français contre les Français. Afin d'apaiser les tensions entre ce peuple, le Général de Gaulle appela ce même peuple à la réconciliation, en 1953.

C'est à cette date, en mars que des familles de collabos sollicitèrent les autorités politiques préfectorale d'alors, afin d'inhumer les fusillés de la collaboration au cimetière de Pamiers, en Ariège ; comme la loi l'autorisait. La population appaméenne réagit avec hostilité contre cette infamie, considérant que les traites devaient demeurer en leur sépulture commune, formée du carré des indésirables ; même mort, leur place n'était plus tolérée ailleurs que ce lieu souillé ! Il fallut faire appel à la Garde nationale pour contenir la foule farouchement opposée à cette opération. En vain, la République eut raison de la colère. Tous ne furent pas inhumés du carré des condamnés à mort.

Les travaux de l'Historien André Laurens, consignés dans deux ouvrages majeurs au fait de la collaboration exclusivement ariégeoise, à savoir « L'ARIEGE DES COLLABOS » 1940-1945 et « PORTRAITS ET PARCOURS DE 'COLLABOS' » ajoutent une richesse d'informations sur des sujets que les ariégeois, encore de nos jours, n'aiment guère s'entendre remémorer... Et pour cause, les stigmates de cette période conflictuelle restent vives, telles les plaies suppurantes, difficiles à refermer... Et pourtant l'histoire de la France a le devoir de l'extraire de son passé au profit du plus grand nombre, par soucis d'en préserver la mémoire, et d'éviter que de tels comportements se reproduisent ; ce qui est, comme prévention, impossible à éviter. Les événements malheureux qui en ressortirent se doivent d'être évoqués, tels quels, sans fioriture, afin que de pareils comportements ne ressurgissent plus des politiques idéologiques appelant, derechef, la France à épurer ceux qui souhaiteraient attenter à son hégémonie historique ; abattant ses valeurs séculaires, s'étant développées par la force du peuple : LES LIBERTES !

Il a donc été relevées des passages relatifs aux travaux exhaustif d'André Laurens, plus précisément, pour établir cette rubrique historique à cette période. Léon Barras, Commandant de la gendarmerie fut arrêté par la Gestapo. Relâché par la suite, soupçonné de Résistance. Il y avait donc le choix de se ranger du côté de la France et non celle de l'occupation !

-11 novembre 1942 entrée des troupes allemandes dans le département de l'Ariège. Les premiers à

avoir manifesté leur hostilité à l'encontre de l'occupant, furent les Espagnols, issus de la guerre d'Espagne, ayant subi les exactions du régime de Franco !

-Quand Raphaël B*** le Curé de Rieucros, 66 ans, fut exhibé sous les couverts de Mirepoix, et amené à Foix où, jugé, il fut exécuté, la fin de la période de délation était sanctionnée ! Ayant pratiqué la torture à la Maison Lauquié, à Foix, il se fit en cette époque sombre, le juge des condamnations des Résistants. Un prêtre tortionnaire qui participait aux tortures ! Puis, il y eut d'autres curés qui favorables à l'occupant, ont adopté des conduites exécrables. A Ganac, le Curé...

-13 août 1942. Rafle des enfants juifs du château de la Hille. (109 hommes, 114 femmes, 37 enfants). Des Rafles menées avec brutalité et pugnacité par la Gendarmerie ariégeoise et les GMR, contre les Juifs assignés à résidence à Aulus-les-Bains puis internés au camp du Vernet et enfin transférés vers Drancy et les camps de concentration. (page 37. Portraits et Parcours de « Collabos » ; André Laurens, Historien).

Les archives de la collaboration sont riches d'enseignement historique et permettent de mettre en lumière des preuves irréfutables que la rumeur ariégeoise entretient encore avec des témoignages falsifiés, intentionnellement soutenus par des personnes séniles toujours au service de la Kommandantur actuelle. Au regard des politiques successives de la France après 1945, les lois d'amnisties se sont succédé de sorte à réduire les peines prononcées en première instance, jusqu'à exonérer entièrement les condamnations de certains Collabos, définitivement lavés de leurs crimes. 45 000 personnes arrêtées en 1945 furent réduites à 62 en 1956 (André Laurens : Portraits et parcours de collabos). On retiendra également l'héroïsme du gendarme résistant Jacques Ruffié. **Hélas ! La gendarmerie de l'époque s'est également distinguée par des actions de collaborations récurrentes dans les arrestations de résistants et opposants à Pétain. Mise à jour le 1er janvier 2024. A suivre...**

Idem. Un *capitaine de gendarmerie qui habitait la caserne allées de Villote venait au SD. Le soir après 23 heures pour dénoncer les communistes.* Page 202. L'Ariège des Collabos » André Laurens.

Puis le héros, Maurice Keller, le grand héros de la Gendarmerie de l'Ariège, parmi les gendarmes. Il se distingua en se mettant d'emblée du côté de la Résistance. Contrairement aux résistants de la dernière heure... Arrêté par la Gestapo le 10 juin 1944, puis déporté, le lieutenant Keller, devait mourir au camp de Langesteim le 28 janvier 1945. Un extrait d'un témoignage à son sujet de André Desfeuilles, alors Préfet de Pamiers : « *C'est un ardent patriote et depuis deux mois, il n'a cessé de nous aider et fait passer en Espagne, des officiers, des soldats de l'armée si odieusement dissoute le 11 novembre, des jeunes gens en route pour l'A.F.N., des Israélites traqués* »

Les archives de la collaboration sont riches d'enseignement historique et permettent de mettre en lumière des preuves irréfutables que la rumeur ariégeoise entretient encore avec des témoignages falsifiés, intentionnellement soutenus par des personnes séniles toujours au service de la Kommandantur actuelle. Au regard des politiques successives de la France après 1945, les lois d'amnisties se sont succédé de sorte à réduire les peines prononcées en première instance jusqu'à exonérer entièrement les condamnations de certains Collabos, définitivement lavés de leurs crimes. 45 000 personnes arrêtées en 1945 furent réduites à 62 en 1956 (André Laurens : Portraits et parcours de collabos). On retiendra également l'héroïsme du gendarme résistant Jacques Ruffié.

Et un autre curé collabo qui ne fut pas exécuté : celui de Betchat. Il bénéficia de remises de peine et modulation de sa peine commuée de 20 ans pour ne passer que 6 ans derrière les barreaux, précise André Laurens, 288/289 de « Portraits et Parcours de Collabos. »